

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Le 27 septembre 2018 à 17:30, le Conseil Municipal de la Ville de Canteleu, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville de CANTELEU, sous la présidence de Mme BOULANGER Mélanie.

Étaient présents : 20 membres, formant la majorité des Conseillers en exercice :

Mme BOULANGER, Maire ;  
Mme LE BRUN, M. DURIEUX, Mme ADRIANENS, Mme ELIE, M. LEVILLAIN, Mme COUSIN, Adjoint au maire ;  
Mme DEMEILLIEZ, M. ETIENNE, Mme BARÉ, Mme CARON, Mme TAFFOREAU, Mme LERICHE, M. GUYON, M. LE MORVAN, M. CONFAIS, M. CORMAND, M. COLAK, Mme CASTELA, M. PROUHET, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés :

M. LOIE a donné pouvoir à Mme BOULANGER, M. WÜRCKER a donné pouvoir à Mme LERICHE, M. AGNERAY a donné pouvoir à Mme ADRIANENS, M. GLARAN a donné pouvoir à M. CONFAIS, Mme FOUZARI a donné pouvoir à Mme LE BRUN, M. MESQAH a donné pouvoir à M. DURIEUX, Mme KREBILL a donné pouvoir à Mme ELIE, Mme GUEYE a donné pouvoir à M. COLAK.

N° ACTE : DE-097/18

OBJET : Adoption des engagements de la ville de Canteleu pour soutenir la transition énergétique et climatique menée au niveau de la Métropole Rouen Normandie au travers de l'Accord de Rouen pour le Climat

VU :

- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- L'accord de Paris sur le climat approuvé le 12 décembre 2015 et entré en vigueur le 4 novembre 2016,

CONSIDERANT QUE:

- Consciente de la nécessité de mettre en œuvre rapidement les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet serre nécessaires à la limitation du réchauffement climatique global à +2°C, voire si possible +1,5°C à l'horizon 2100, ainsi que les mesures d'adaptation permettant aux territoires d'anticiper les changements climatiques inévitables, la France a adopté, le 17 août 2015, la Loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV,

- En plus de confirmer les objectifs français de réduction des émissions de GES, de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation progressive de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique national, la Loi TECV développe plusieurs outils de gouvernance et de programmation de l'échelle nationale à l'échelle locale :

- La stratégie nationale bas carbone (art 173)
- La Programmation pluriannuelle de l'énergie (art 176)
- Les schémas régionaux climat air énergie ou SRCAE, bientôt intégrés aux SRADDET (art 188)
- Les Plans climat air énergie territoriaux ou PCAET (art 188)

Selon la Loi TECV :

- les EPCI regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter un PCAET au plus tard le 31 décembre 2018.
- les EPCI de plus de 50 000 habitants existants au 1er janvier 2015 doivent adopter un PCAET au 31 décembre 2016

- La Métropole Rouen Normandie, née au 1er janvier 2015, forte de 71 communes et 500 000 habitants, est donc concernée par cette obligation réglementaire,

- L'Arrêté du 4 août 2016 et le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 précisent les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV, et notamment la liste des polluants atmosphériques à comptabiliser, les secteurs émetteurs à considérer, le contenu attendu du PCAET et les modalités de communication aux services de l'État,
- Le PCAET doit être élaboré pour 6 ans, avec une évaluation à 3 ans. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation,
- Soucieuse de co-construire ce dernier avec l'ensemble des acteurs publics et privés locaux qui contribuent de manière commune mais différenciée aux consommations et émissions du territoire, la Métropole a décidé d'impliquer les forces en présence via un dispositif de mobilisation et de concertation baptisé COP 21 locale, s'inspirant de la 21ème conférence internationale pour le climat reçue à Paris en décembre 2015,
- Cette COP 21 locale, co-animée par la Métropole Rouen Normandie et son partenaire le WWF France, doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET,
- L'ensemble des actions identifiées, nommées « "Engagements COP21" » seront rassemblées dans l'Accord de Rouen pour le climat, signé par l'ensemble de ses contributeurs le 29 novembre 2018,
- Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la commune de Canteleu,
- Après avoir identifié les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,

Le Conseil Municipal décide par 26 voix pour, 2 abstentions :

-de valider la participation et la contribution de la commune de Canteleu à la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie en planifiant la mise en œuvre des engagements COP 21 listés en annexe .

-d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'Accord de Rouen pour le Climat, dans lequel les engagements municipaux seront inscrits.

Pour extrait conforme,  
Suivent les signatures ...

Le Maire



Mélanie BOULANGER

Loi du 2 mars 1982

**DELIBERATION EXECUTOIRE**

Exécutoire le : 03/10/2018

Affichage le : 03/10/2018

Notification le :

Préfecture le : 03/10/2018

ID        DEMAT :        076-217601574-20180927-  
lmc1H8759H1-DE



## **COP 21 locale**

## **Accord de Rouen pour le climat**

Proposition d'engagements de la  
Ville de Canteleu





Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

#### DEMARCHE GLOBALE

- Analyser les possibilités de lancer à l'horizon 2022 une démarche de labellisation Ci'tergie afin de prioriser, planifier et structurer la politique climat-air-énergie de la ville : démarche transversale et intégrée ; processus d'amélioration continue ; soutien financier de l'ADEME ; accompagnement par un conseiller Ci'tergie ; montée en compétence et implication de l'ensemble des services

#### PATRIMOINE COMMUNAL

- Mise en place d'un outil de suivi des consommations d'eau et d'énergie (électricité et gaz) sur l'ensemble des bâtiments et équipements publics afin :
  - D'identifier les bâtiments les plus énergivores et les postes consommateurs
  - D'identifier les usages non responsables
  - De prioriser les audits énergétiques et travaux à programmer
  - De chiffrer les économies dégagées suite aux rénovations réalisées
- Réalisation de la rénovation énergétique globale du groupe scolaire Claude Monet courant 2018 :
  - Objectif de performance énergétique BEPOS
  - Intégration de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire
- Reconstruction de l'école Flaubert (2020-2022) avec des niveaux de performance énergétique anticipant la mise en œuvre de la RT 2020.
- Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur plusieurs bâtiments municipaux afin notamment de répondre aux besoins locaux :
  - Toiture du centre technique municipal pour recharger les différents véhicules et matériels électriques
  - Toiture du bâtiment du cimetière afin de recharger les batteries des tondeuses électriques

- Installation de récupérateurs d'eaux de pluie, permettant leur recyclage pour des usages non alimentaires (lavage des véhicules municipaux, alimentation des sanitaires, arrosage des espaces verts...), et ceci, sur au moins 2 bâtiments municipaux d'ici fin 2020 :
- Stade des primevères pour l'arrosage du terrain de football
- Gymnase Béatrice Hess pour l'arrosage des terrains de football en complément de la récupération de l'eau de la piscine municipale
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissement de renouvellement de l'éclairage des bâtiments publics et des terrains sportifs, prévoyant :
  - La suppression prioritaire des éclairages énergivores (projecteurs, halogènes...)
  - L'équipement total en éclairages LED d'ici fin 2022
  - L'installation de détecteurs de présence

## ENERGIES RENOUVELABLES

- Installation, dès 2018, de panneaux solaires thermiques sur plusieurs bâtiments afin d'assurer la production sur site d'eau chaude sanitaire :
  - Sur l'Hôtel de Ville
  - Sur la nouvelle école Claude Monet
- Augmentation du taux d'électricité dite « verte » à 100% lors du prochain renouvellement du marché d'achat d'électricité de la ville

## URBANISME AMENAGEMENT

- Incitation des parties prenantes à une prise en compte élevée des enjeux énergétiques et climatiques dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui prévoit notamment la démolition/reconstruction de l'école Flaubert et la création de 15-20 logements sur l'emprise de l'école actuelle :
  - Approche environnementale de l'urbanisme
  - Niveaux de performance énergétique anticipant la mise en œuvre de la RT 2020
  - Développement des énergies renouvelables et de l'autoconsommation
  - Choix techniques permettant de prévenir la précarité énergétique au sein des logements
  - Choix techniques permettant de prévenir les phénomènes d'ilots de chaleur urbains
  - Choix techniques permettant de préserver la ressource en eau (récupération des eaux de pluie ; surfaces infiltrantes ; limitation de l'imperméabilisation des sols...)
  - Reconquête de la nature en ville (toitures végétalisées, verdissement de l'espace public...)
  - Maîtrise de l'éclairage public

## ECLAIRAGE PUBLIC

Afin de participer à la préservation de la biodiversité et notamment des espèces nocturnes, il est proposé des actions permettant de limiter l'impact sur la faune de l'éclairage public.

- En partenariat avec la Métropole, programmation d'ici fin 2020 :

- de la suppression des derniers éclairages de type « boule »
- de la mise en œuvre de la réduction d'intensité à 23h, sur plusieurs quartiers résidentiels
- Mise en œuvre au printemps 2019 de l'extinction des sites suivants à Minuit :
  - Façade et parvis de l'Eglise Saint-Martin
  - Château d'eau Avenue Georges Bizet
  - Parc des Moulins, à Bapeaume

## MOBILITE

- Poursuite du verdissement de la flotte municipale :
  - Remplacement de tout véhicule léger thermique par un véhicule électrique ou hybride
  - A défaut, remplacement par un véhicule thermique émettant < 100 g eq CO2/km
  - A défaut, remplacement par un véhicule d'occasion équivalent

## ALIMENTATION – AGRICULTURE

- Evaluation précise de la part actuelle de produits bio et locaux dans la restauration scolaire. Sur la base de cette évaluation, confirmation des objectifs de la ville lors du prochain renouvellement du marché d'approvisionnement :
  - 25% de produits issus de l'agriculture biologique
  - 40% de produits issus de filières courtes régionales
- Mise en place, en 2019, d'une table de tri dans deux premières cantine « test » au sein de l'école Hector Malot et celle du Village et organisation d'animations de sensibilisation des scolaires et du personnel de restauration à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Si cette opération test est un succès, généralisation à l'ensemble des cantines scolaires des établissements élémentaires d'ici fin 2022.
  - Définition et réalisation d'ici fin 2022 d'un projet agricole exemplaire sur le Domaine du Hasard :
    - Sécurisation des parcelles dans le futur PLUi
    - Recherche d'un porteur de projet
    - Remise en culture / Maraichage biologique
    - Exploitation par des travailleurs en insertion
    - Approvisionnement des cantines de la ville
    - Distribution en circuit court / vente directe à la ferme
    - Création d'une légumerie-conserverie
    - Accueil des scolaires pour faciliter la découverte de l'agriculture dès le plus jeune âge

## BIODIVERSITE

- En partenariat avec la Métropole, élaboration et mise en œuvre d'un Plan de gestion différenciée des espaces verts d'ici fin 2019. Application stricte du zéro phyto, y compris au sein des cimetières et sur les terrains sportifs.
- En complément du Plan de gestion différenciée précité, végétalisation d'un premier cimetière en 2018, puis des 2 autres cimetières communaux d'ici fin 2020
- Installation de ruches sur au moins deux bâtiments publics d'ici fin 2020. En partenariat avec un

apiculteur local, organisation d'animations de sensibilisation au rôle des insectes pollinisateurs.

- Soumission des bois communaux au régime forestier et élaboration d'un document d'aménagement forestier par l'ONF, selon les orientations définies par la ville
- Elaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale d'ici fin 2022, suivant le cahier des charges de l'Agence Française de Biodiversité. Partenariat avec les associations naturalistes locales pour la réalisation des inventaires faunistiques et floristiques.

## EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

- Inscription, dès la rentrée 2018, d'une école élémentaire de la ville au programme pédagogique Watty à l'école, et ceci, pour les 3 années scolaires 2018/2019, 2019/2020 et 2020/21.
- Sensibilisation des associations et des clubs sportifs de la ville à l'éco-citoyenneté et à l'éco-responsabilité de leurs activités :
  - Dès 2019, mise en place de l'éco-conditionnalité des subventions versées aux associations
  - Accompagnement à l'éco-labellisation des manifestations culturelles et sportives
  - Sensibilisation à un usage économe des locaux associatifs et des équipements sportifs

## EXEMPLARITE DE LA COMMUNE

- Dans le prolongement de la politique de maîtrise de la consommation de papier par les services, mise en place de la dématérialisation des documents administratifs, d'ici fin 2018